

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2014

PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET INDIVIDUALISATION DES PEINES - (N° 1413)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL199

présenté par
M. Tourret et M. Schwartzberg

ARTICLE 8

A la première phrase de l'alinéa 12, substituer aux mots : « 4° à 14° » les mots : « 1° à 14° »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La juridiction n'a pas à supprimer les obligations des alinéas 1 à 3 de l'article 132-45 qui peuvent être parfaitement utiles.